



CAMPS DE RÉFUGIÉS DE TINDOUF

OBSERVATOIRE DES CAMPS DE RÉFUGIÉS





CAMPS DE RÉFUGIÉS DE TINDOUF

Localisation des camps

CONTEXTE DE CRÉATION DES CAMPS

Contexte de création des camps	
Situation actuelle	03
Statut symbolique des camps de Tindouf	

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

	04
COMPOSITION DU CAMP	05
L'organisation des camps de Tindouf	06
Les camps de Tindouf	
La population accueillie	07
Les gestionnaires du camp	

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

L'accès à la santé	09
L'accès à l'éducation	10
L'accès à la nourriture	14
L'accès aux commerces	16
L'accès à l'énergie	
Le logement dans les camps de Tindouf	

ETUDIER LES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

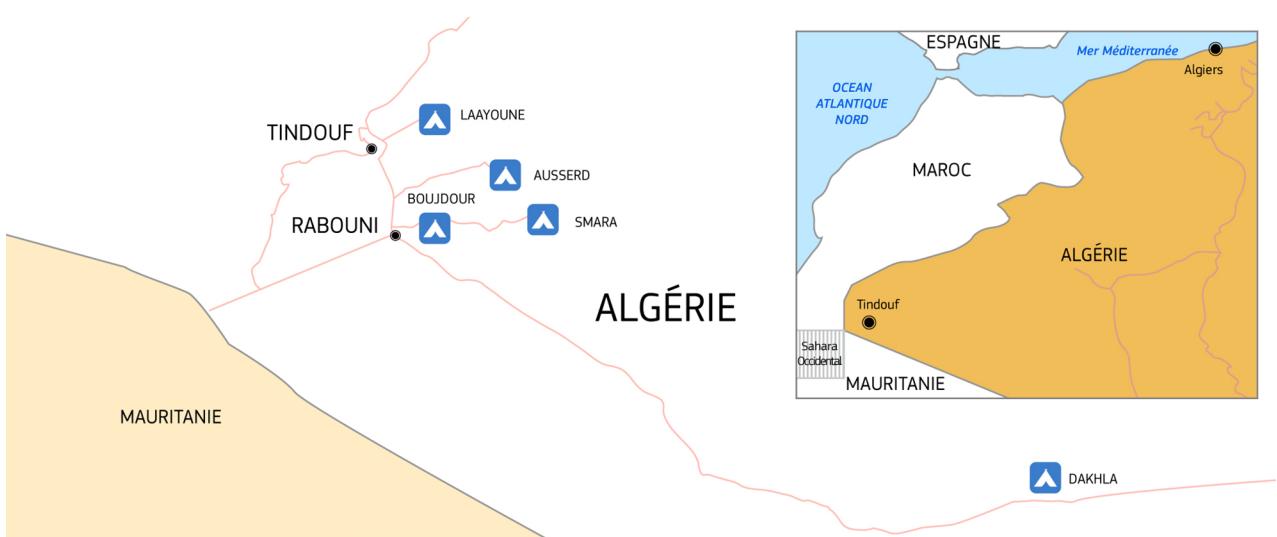
Les problèmes alimentaires et de nutrition	
Les problèmes de l'eau courante et de l'eau potable	
Les problèmes de l'assainissement et de la gestion des déchets	
La situation des personnes vulnérables	
La situation des droits de l'Homme et des possibilités de recours	

Localisation des camps de TINDOUF



Wilaya de Tindouf,
Sud Ouest de
l'Algérie

La wilaya de Tindouf, où se trouvent les camps de réfugiés, est située à l'extrême sud-ouest de l'Algérie. Excentrée du reste de l'Algérie, on ne peut y accéder qu'à partir d'une route venant de la ville de Béchar, au nord, située à plus de 800 kilomètres. Une route vient d'être construite récemment vers la Mauritanie, après l'ouverture d'un poste frontière. Les camps sont situés dans un environnement aride et désertique, appelé hamada. Les conditions de vie sont donc très difficiles, les habitations précaires : il fait près de 50 degrés l'été, l'hiver peut être froid, et les camps sont exposés aux aléas climatiques (inondations violentes, tempêtes de sable...).



CONTEXTE D'INSTALLATION DES CAMPS

CONTEXTE DE CRÉATION DES CAMPS

Le conflit du Sahara Occidental survient au moment de la décolonisation du Sahara espagnol, en 1975. Des mouvements nationalistes, antifascistes ou encore socialistes se développaient alors dans la région, certains revendiquant leur appartenance au peuple sahraoui, certains cherchant un ralliement au Maroc.

En 1975, l'ONU et la Cour Internationale de Justice vont être consultés, afin de déterminer l'avenir de ce territoire et de ses populations. Selon elles, les tribus nomades qui peuplent le Sahara espagnol étaient dotées, avant la colonisation, de leur propre organisation politique et sociale. Cependant, des liens évidents et historiques existaient entre le Maroc et ce peuple sahraoui, certaines tribus ayant fait allégeance aux sultans marocains. Mais la conclusion de ces instances internationales est claire : le droit à l'autodétermination des peuples prime sur tous les autres arguments cités par les différentes parties (1).

Au lendemain de cette déclaration, le Maroc va pénétrer au Sahara au nom de l'unification du territoire chérifien : c'est ce que l'on va appeler la « Marche verte », où près de 350 000 Marocains vont franchir la frontière en novembre 1975 (2).

Lorsque l'Espagne va se retirer, le territoire va être partagé entre le Maroc au Nord et la Mauritanie au Sud. Les partisans nationalistes sahraouis, soutenus par l'Algérie, vont lancer une guérilla afin de libérer ces territoires, mais le Maroc va réprimer très fortement la contestation par des bombardements, notamment au napalm, et des arrestations de masse (3). La population sahraouie va affluer vers Tindouf, à la frontière algérienne, à partir de 1976. Cela fait donc plus de quarante ans qu'une partie de la population sahraouie se trouve dans les camps de réfugiés au sud de l'Algérie.

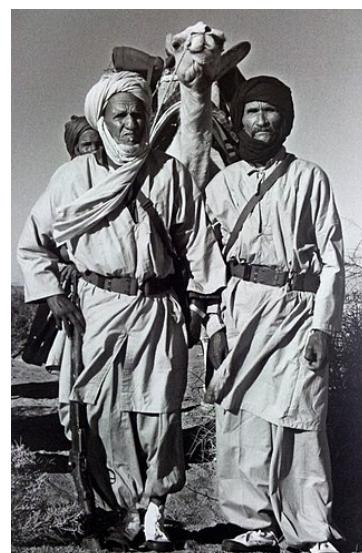


PHOTO: © ROBERT LAROCHE,
MUSÉE DU QUAI BRANLY

(1) Avis consultatif de la CIJ au sujet du Sahara Occidental du 16 octobre 1975 (<https://www.icj-cij.org/files/case-related/61/6196.pdf>)

(2) Dossier « Maroc : que reste-t-il de la Marche Verte ? », Jeune Afrique (<https://www.jeuneafrique.com/dossiers/maroc-que-reste-t-il-de-la-marche-verte/>)

(3) Sophie CARATINI, La république des sables : anthropologie d'une Révolution, Paris Budapest Torino, L'Harmattan, 2003

SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, le Sahara Occidental est un territoire non-autonome selon les Nations Unies et d'après l'article 73 de la charte des Nations Unies. L'Assemblée générale des Nations unies a réaffirmé dans sa résolution 34/37 du 21 novembre 1979 « le droit inaliénable du Sahara Occidental à l'autodétermination et à l'indépendance » (4). Il a aussi recommandé que le Front Polisario « soit le représentant du peuple du Sahara Occidental, participe pleinement à toute recherche d'une solution politique juste, durable et définitive de la question du Sahara Occidental ».

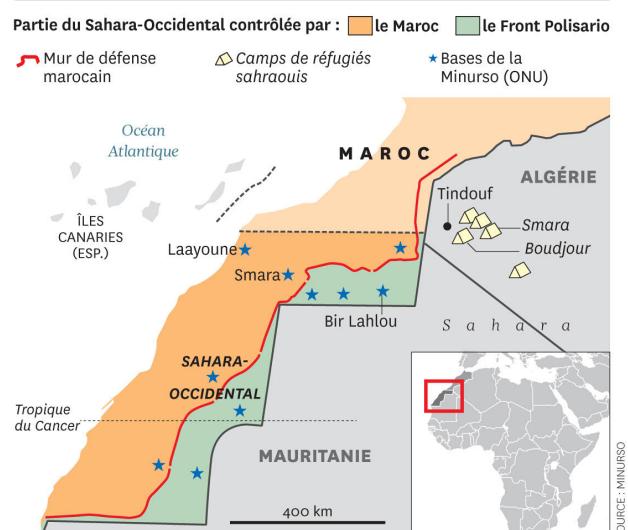
Depuis le cessez-le-feu de 1991, sur le terrain, la mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara Occidental (5) s'occupe d'observer les actions de part et d'autre du mur construit par le Maroc, ainsi que les violations au Sahara Occidental et dans les camps de réfugiés.

Aujourd'hui, environ 80% du Sahara Occidental est contrôlé par le Maroc, et 20% par le Front Polisario. Ces deux territoires sont délimités par un mur de sable, militarisé et miné, construit entre 1981 et 1987 et appelé le berm (6). La RASD est aujourd'hui reconnue par plus de trente Etats dans le monde, ainsi que par l'Organisation de l'Union Africaine.

Après de multiples négociations internationales, aucun plan de sortie de conflit n'a été trouvé, et il n'existe donc pas de statut juridique international défini et définitif à ce jour pour le Sahara Occidental.

Article 73 de la Charte des Nations Unies:

"Les Membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires."



CARTE: © MINURSO

(4) Cour Internationale de Justice, Cas du Sahara Occidental (<https://www.icj-cij.org/files/case-related/61/9466.pdf>)

5 Site de la MINURSO

(<https://peacekeeping.un.org/fr/mission/minurso>)

6 Karine BENNAFLA, « Illusion cartographique au Nord, barrière de sable à l'Est : les frontières mouvantes du Sahara Occidental », L'Espace Politique, 20, 2013

STATUT SYMBOLIQUE DES CAMPS DE TINDOUF

La création du Front Polisario en 1973 par de jeunes militants sahraouis coïncide non seulement avec les revendications d'indépendance du Sahara Occidental, mais aussi au début de ce que l'on va appeler la « révolution sahraouie » (7). Ces jeunes militants vont en effet avoir pour but de transformer des tribus plus ou moins rivales vivant sur le territoire du Sahara espagnol en un peuple revendiquant une appartenance et une identité commune, et donc un territoire indépendant aux yeux de la communauté internationale. Cette révolution va ainsi passer par la disparition des tribus et l'organisation de la société sahraouie de manière égalitaire, en particulier dans les camps de réfugiés où va se constituer le gouvernement de la RASD à partir de 1976. Cela va affecter l'organisation spatiale et sociale des camps de Tindouf, et ces derniers vont devenir un vecteur important pour la construction identitaire du peuple Sahraoui.

Ainsi, les lieux dans les camps vont faire référence à des localités du Sahara Occidental, et l'organisation des camps va devenir un rappel à la vie nomade. Les habitations ont été disposées de manière complexe, à la fois pour rappeler les campements traditionnels et à la fois les idéaux de la révolution sociale, gommant la hiérarchie sociale et tribale de l'espace des camps. Seuls les bâtiments administratifs vont être placés au centre, et donc vont se distinguer par leur importance symbolique dans les camps (8).

(7) Sophie CARATINI, *La république des sables : anthropologie d'une Révolution*, Paris Budapest Torino, L'Harmattan, 2003

(8) Idem



LE RÔLE DE L'ETAT HÔTE

L'Algérie s'est désengagée officiellement de la gestion des camps de réfugiés au profit du Front Polisario. Les autorités algériennes ont donc renoncé aux prérogatives qui leur étaient attribuées sur l'ensemble du territoire des camps, à savoir le pouvoir administratif, judiciaire, de police, militaire et politique, ainsi que la protection des droits de l'Homme. Ces pouvoirs sont aujourd'hui exercés par les autorités administratives de la RASD.

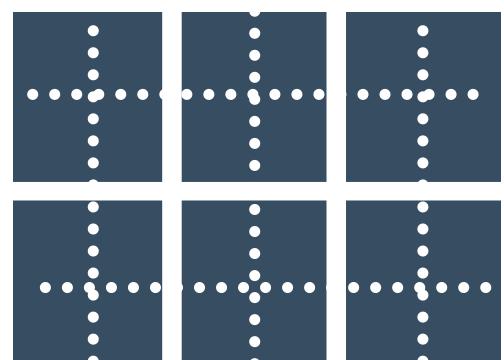
Ainsi, cette délégation de pouvoir peut poser problème dans le domaine des droits de l'Homme. En effet, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ne peut être respecté dans sa totalité, les personnes victimes de violations n'ayant pas de voie de recours devant les tribunaux de l'Etat partie.

COMPOSITION DES CAMPS

L'ORGANISATION DES CAMPS DE TINDOUF

L'Algérie accueille depuis 1976 les réfugiés sahraouis à Tindouf, répartis dans cinq camps. C'est donc un complexe, composé des camps d'El-Aïoun, Boujdour, Dakhla, Smara et Aoussert. L'Algérie a accordé aux autorités sahraouies de la RASD (République Arabe Sahraouie Démocratique) le pouvoir d'administration de ces camps. De fait, l'Etat en exil exerce son pouvoir depuis les camps.

Chaque camp est appelé wilaya, en rappel des villes du Sahara Occidental. Ces wilayas sont divisées en daïras, puis en baladia (quatre par daïras) selon l'article 16 de la Constitution de la RASD (9)



Camp divisé en six daïras et quatre barrios



Président de la RASD
Brahim Ghali



Exécutif

Premier
Ministre
Conseil des
Ministres



Légitif

Parlement
101 membres
(POLISARIO)



Judiciaire

Loi: adaptation
de la loi
islamique et
de la loi
occidentale

Chaque wilaya possède son administration propre, ainsi qu'un hôpital, un centre de santé, des écoles, des collèges... Le camp de Rabuni est le centre administratif général : il fait le lien entre les autorités algériennes et la RASD. C'est aussi à proximité de ce camp que l'on trouve l'hôpital central, les institutions de la RASD, les bureaux des Nations Unies et des ONGs... (10)

(9) Article 16 de la constitution de la RASD : « Le territoire national est divisé administrativement en wilayat (provinces) et dawair (communes), subdivisées en baladiyat (arrondissements). Leurs attributions politiques et administratives sont définies par la loi. »

(10) Manuel HERZ, « From Camp to City, Refugee Camps of the Western Sahara », Zürich, ETH Studio Basel and Lars Müller Publishers, 2013

LES CAMPS DE TINDOUF



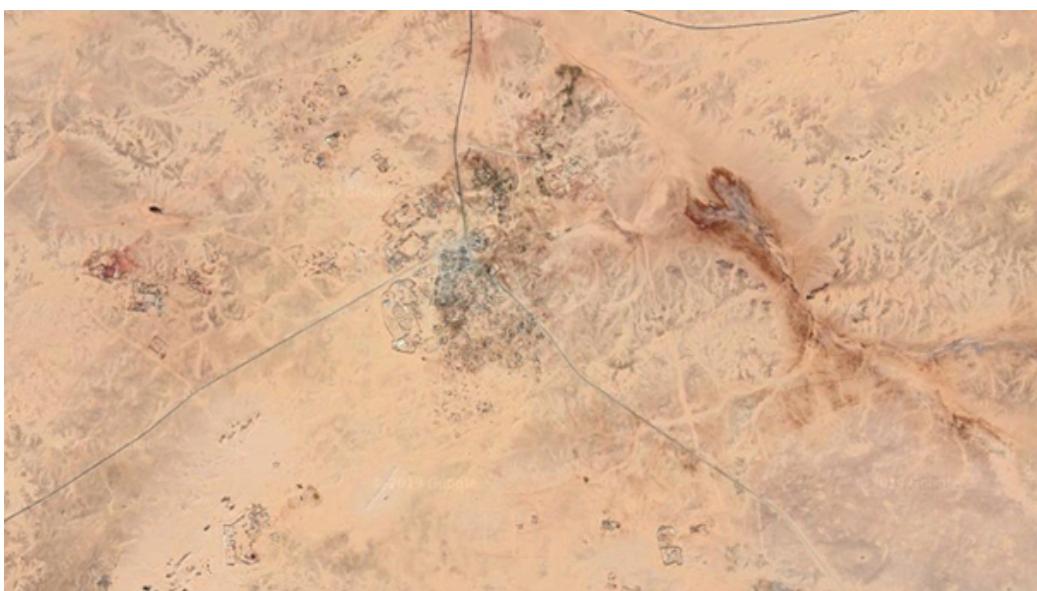
RABOUNI

Rabouni est le premier des camps sahraouis historiquement, établi dès 1975 à une vingtaine de kilomètres de la ville algérienne de Tindouf. C'était un lieu favorable à l'installation des populations réfugiées car c'était là que se trouvait une pompe à eau installée par les Algériens quelques années auparavant. C'était aussi un lieu stratégique lors de la guerre contre le Maroc: les réfugiés étaient en relative sécurité, et l'armée proche de la frontière.

Rabouni est aujourd'hui le centre administratif de l'ensemble des camps de Tindouf : les premiers habitants se sont installés dans les autres camps à partir de 1987, cependant, on trouve aujourd'hui de plus en plus de résidents qui sont employés dans les administrations ou les ONGs. C'est à cet endroit que se trouve le gouvernement de la RASD, les ministères, l'hôpital national, le siège des organisations internationales et des ONG, ainsi que les dépôts de nourriture et d'aides diverses. Ce camp est donc unique parmi l'ensemble des camps de réfugiés dans le monde : il résulte directement du transfert de compétences du gouvernement algérien au gouvernement sahraoui, et donc de la relative indépendance des réfugiés par rapport au pays hôte.

Liste des bâtiments gouvernementaux de Rabouni : Protocolo (lieu des bureaux du gouvernement de la RASD et lieu des invitations officielles); Ministère du développement et de la construction; Ministère de la santé publique; Ministère de la justice et des affaires religieuses; Ministère de la culture; Ministère de la jeunesse et des sports; Ministère de la défense; Ministère de l'information; Ministère des affaires internationales; Ministère de l'éducation; Parlement; Archives nationales

Liste des bâtiments importants de Rabouni : Radio et télévision de la RASD; Musée national de la résistance; Hôpital national; UJSARIO (Union des jeunes sahraouis); UNHCR; Croissant rouge et WFP; AECID (agence espagnole de coopération internationale pour le développement)





LAAYOUNE

El-Aïoun est le deuxième camp en termes de superficie et de peuplement. Il abrite aujourd'hui selon le HCR près de 50 500 personnes. Il bénéficie d'une présence d'eau dans ses sous-sols assez importante par rapport aux autres camps, cela rendant possible la présence d'arbres et de jardins. Le camp (ou la wilaya) d'El Aïoun est divisé en quartiers (ou dawair) : dawair d'Amgala, de Bucra, de Daora, de Dchera, de Guelta et de Hagunia. Ces noms font là aussi référence à des localités situées au Sahara Occidental.



SMARA

Smara est le plus grand camp et il abrite jusqu'à 60 000 personnes. Il est le second camp le plus anciennement établi puisque sa création remonte à 1976, et c'est celui qui reçoit le plus de visite étrangère (salariés des ONG, famille installée à l'étranger...). Il est de ce fait le camp le plus développé en termes infrastructures, encourageant ainsi le développement de l'aide internationale, on y trouve même des magasins de souvenirs. Historiquement pourtant, son organisation a toujours été pensée en rapport à Rabouni sans le considérer comme un camp indépendant. Smara est aujourd'hui composée de 7 Daïras.





AUSSERT

Aussert ou Ausserd, est le camp le plus récent puisqu'il naît en 1986, à mi-chemin entre El Ayoun et Smara. Constitué de 6 Daïras, le camp est habité par 35 000 réfugiés environ.



DAKHLA

La position géographique de Dakhla est remarquable par rapport aux autres camps : environ 150 kilomètres l'éloignent de Rabouni (équivalant à 2 heures de trajet en voiture). Le camp souffre de son enclavement, ce qui a amené certaines familles à migrer vers Smara dans le but de trouver un environnement économique meilleur. Dakhla est également connu pour son festival du film qui a lieu chaque année, le Festival International du Film de Dakhla. Il abrite en moyenne 20 000 habitants.





27 Février

Le camp du 27 février a un statut spécial. Fondée en 1976, l'école pour femmes du 27 février occupe une place centrale, sur la route entre Smara et Rabouni et proche des camps d'Aussert et de Laayoune. Elle a été créée comme centre d'apprentissage pour adultes, apprenant aux femmes des métiers manuels tels que la confection de tapis ou le tissage. Aujourd'hui, elle offre en plus des cours plus techniques ou artistiques, formant à l'informatique, à la réalisation de films... Cette école a eu un rôle important au sein des camps de Tindouf, puisque de nombreuses femmes ont pu s'émanciper et avoir des activités économiques.

Puis peu à peu, les femmes se sont installées autour de l'école avec leur famille, les professeurs aussi, et l'école a été transformée en un campement à part entière. L'école a drainé des activités économiques. Dans les années 1990, le camp du 27 février comptait plus de 8 000 habitants. Le camp du 27 février est devenu le premier des camps de Tindouf à bénéficier de l'électricité grâce à des installations financées par les autorités algériennes.



L'école comme acteur urbain:

Les écoles dans les camps de réfugiés de Tindouf ont un rôle qui dépasse le rôle éducatif: elles agissent souvent comme catalyseur de développement urbain. A leurs alentours se construisent le plus souvent des habitations ou des commerces, de manière informelle et sans consultation de plans d'urbanisme du gouvernement de la RASD.

LA POPULATION ACCUEILLIE



ORIGINES

La population des camps de réfugiés de Tindouf est constituée de personnes qui ont fui le Sahara Occidental pendant la guerre contre le Maroc, ainsi que leurs descendants. Ces populations se nomment sahraouies, elles descendent de tribus nomades qui vivaient dans les régions du Sahara Espagnol durant la colonisation.

173 600*

nombre de personnes estimées dans les camps de Tindouf (12)

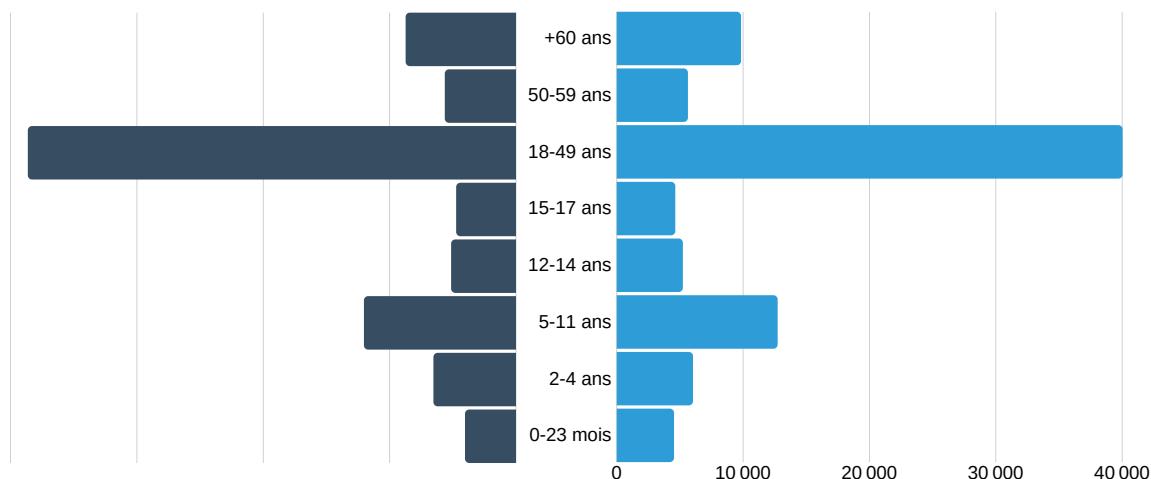
50 500 à Laayoune
36 400 à Aussert

16 500 à Boujdour
19 500 à Dakhla

50 700 à Smara

49%  51% 

 **21 000** enfants de 0 à 5 ans
 **18 500** personnes de plus de 60 ans (13)



(12) Etude du HCR, 2018

Ces chiffres sont issues d'une étude du UNHCR réalisée en 2018. Cependant, ces chiffres sont approximatifs: ils n'englobent pas les camps de Rabouni (administratifs, même si des personnes y résident de plus en plus) et du 27 février (non formel). Par ailleurs, il faut aussi prendre en compte les mouvements de population: de nombreux réfugiés sahraouis se rendent régulièrement en Mauritanie, en Espagne ou en Europe tout en revenant saisonnièrement dans les camps.

(13) Données démographiques issues de l'official report, HCR: "Sahrawi Refugees in Tindouf, Algeria: Total In-Camp Population", mars 2018 (<https://mobile.ledesk.ma/2018/10/16/lonu-recense-173-600-refugies-dans-les-camps-de-tindouf/>)

NOUVELLES DYNAMIQUES SOCIALES (14)

• Etudes à l'étranger

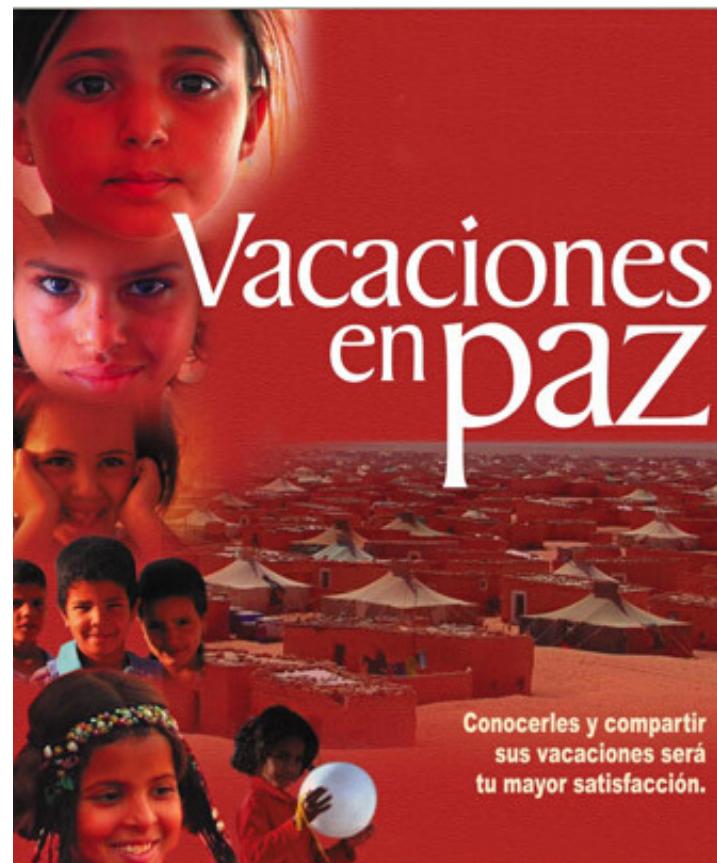
Les enfants reçoivent au sein des camps de réfugiés une bonne éducation, et le taux d'analphabétisme est l'un des plus bas d'Afrique. Cependant, les jeunes sahraouis ne bénéficient pas de formation secondaire à Tindouf. De nombreux étudiants choisissent donc des « pays-amis » de la RASD pour partir faire leurs études, notamment en Algérie, en Espagne et à Cuba (avant Libye).

• Travail à l'étranger

A près leurs études, et face au manque d'opportunités dans les camps de réfugiés, de nombreux jeunes choisissent de partir travailler à l'étranger, notamment en Espagne et aux îles Canaries où les gens parlent espagnols, mais aussi de plus en plus en Europe. Cela leur permet d'envoyer de l'argent à leur famille restée à Tindouf.

• "Vacaciones en paz"

Ce programme créé en 1988 est le fruit d'une collaboration entre l'union des jeunes sahraouis (UJSARIO) et les amis du peuple sahraoui (collectif à travers l'Espagne). Il permet chaque année à plus de 7 000 enfants sahraouis âgés de 8 à 12 ans de passer les deux mois des vacances d'été dans une famille en Espagne. Ils y bénéficient d'un climat plus favorable, mais reçoivent aussi une aide matérielle et économique.



(14) Manuel HERZ, "From Camp to City, Refugee Camps of the Western Sahara", Zürich, ETH Studio Basel and Lars Müller Publishers, 2013

LES GESTIONNAIRES DU CAMP (15)

COORDINATION GÉNÉRALE

ONG, Agences onusiennes
Institutions sahraouies: autorités de la coopération

AGRICULTURE

PAM, OXFAM, Ceraï, Africa 70, Triangle Génération Humanitaire, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli
Institutions sahraouies: autorité du Développement économique

MOYEN DE SUBSISTANCE, JEUNESSE ET SPORT

HCR, OXFAM, Danish Refugee Council, Triangle Génération Humanitaire, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, Info'com
Institutions sahraouies: autorité de la Jeunesse et Sport

EDUCATION

UNICEF, HCR, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, AFAD, Mundubat, Info'com
Institutions sahraouies: autorité d'Education

SANTÉ

HCR, UNICEF, Médecin du Monde, Medicus Mundi Catalunya, Medico International, Triangle Génération Humanitaire, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, Ojos del Mundi
Institutions sahraouies: autorité de la Santé Publique

EAU, HYGIÈNE, ASSAINISSEMENT

HCR, Solidaridad International- Andalucia, Triangle Génération Humanitaire, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, Movimiento por la Paz, Cruz Roja Espanola
Institutions sahraouies: autorité de l'Eau et de l'Environnement

PROTECTION ET INCLUSION

HCR, CICR, Triangle Génération Humanitaire, Handicap International
Institutions sahraouies: autorité des Affaires sociales et Promotion de la Femme

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LOGISTIQUE ET COORDINATION

PAM, OXFAM, Asociacion de Tecnicos y Trabajadores sin Fronteras, Cruz Roja Espanola, Croissant Rouge Algérien, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, Movimiento por la Paz
Institutions sahraouies: Croissant Rouge Sahraoui

SENSIBILISATION ET PLAIDOYER

OXFAM, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli
Institutions sahraouies: société civile (UNMS, Nova, Afapredesa...)

SOCIÉTÉ CIVILE (D'ORIGINE SAHRAOUI EXCLUSIVEMENT) (16)

Domaine de la santé: Campana Sahraui para la sensibilización sobre el peligro de minas
Défense des droits humains: Asociacion de Familiares de Presos y Desparecidos Sahrauis, Comision Nacional Saharaui de Derechos Humanos, Union de Abrogados Saharaui
Journalisme: Union de Periodistas y Escritores Sahrauis

CONSTRUCTION

HCR, OXFAM, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, Cruz Roja Espanola, Triangle Génération Humanitaire
Institutions sahraouies: autorité de la Construction

PROTECTION

HCR, Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli, Movimiento por la Paz
Institutions sahraouies: autorité de la Justice



OXFAM



SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

L'ACCÈS À LA SANTÉ

L'organisation des services dans les camps dépend des wilayas, des daïras et des barrios. Ainsi, chaque daïra possède son propre dispensaire offrant des services médicaux de base aux habitants, mais aussi des aides alimentaires en cas d'urgence. Ces dispensaires sont principalement dirigés par des infirmiers/ infirmières.

Chaque camp possède aussi son hôpital régional où les habitants peuvent bénéficier de diagnostics et d'examens médicaux plus poussés. Des opérations peu importantes peuvent y être menées. Il existe aussi dans l'enceinte de chaque camp des cliniques spécialisées, notamment des centres de maternité.

Pour les cas les plus sérieux, les patients sont transférés à l'hôpital national de Rabouni qui dépend du ministère de la Santé. Cet hôpital permet aussi de former de manière plus approfondie des infirmiers et des médecins. A noter que ces prises en charge médicales sont gratuites pour les populations sahraouies, mais aussi pour les étrangers qui se trouvent sur les camps (17).

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

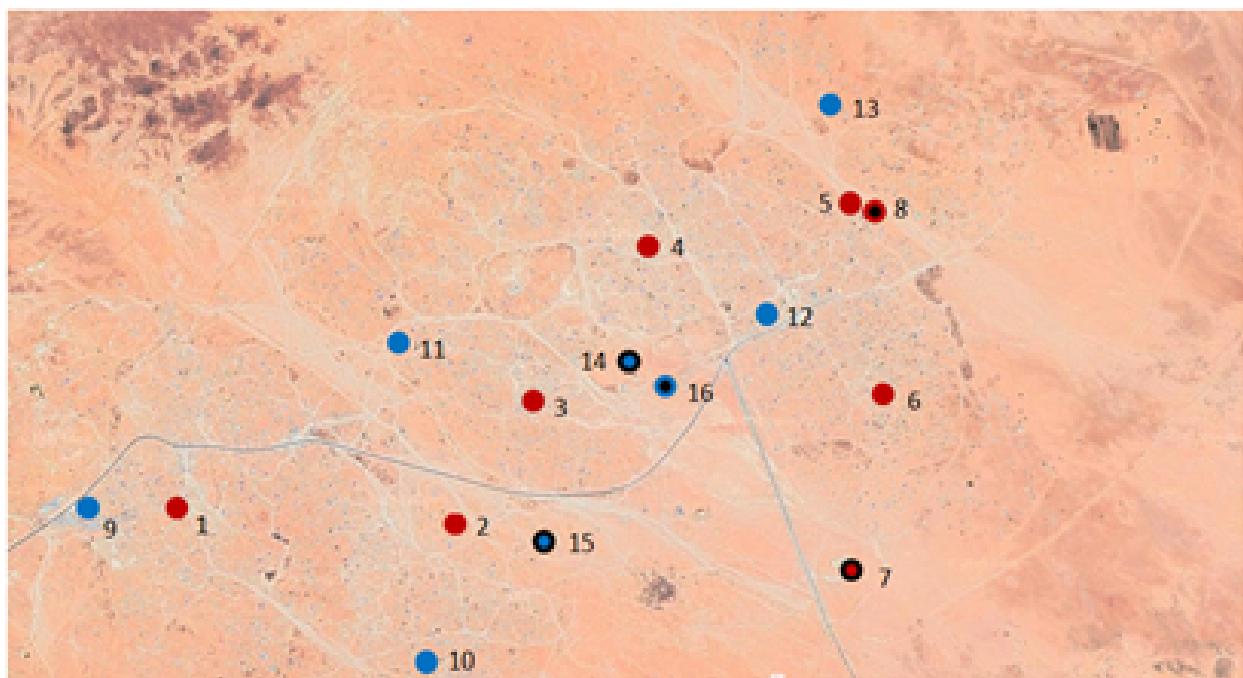
Le système éducatif est organisé de la même manière que le système médical. Chaque daïra possède une école primaire, chaque camp possède une ou deux écoles secondaires. L'école pour femmes du 27 février s'est organisée à l'extérieur d'un camp spécifique, mais elle fonctionne aujourd'hui comme une wilaya à part entière (18).

	Rabouni	Laayoune	Smara	27 Février	Aussert	Dakhla
Hôpital national	1					
Hôpital régional		1	1	1	1	1
Dispensaire		6	7	2	6	7
Ecole secondaire		2	2	1	1	2
Ecole primaire		6	7	2	6	7

(17) Manuel HERZ, "From Camp to City, Refugee Camps of the Western Sahara", Zürich, ETH Studio Basel and Lars Müller Publishers, 2013

(18) Idem

EXEMPLE D'ORGANISATION DES SERVICES: LE CAMP DE LAAYOUNE



Santé

1. Dispensaire – El Guelta
2. Dispensaire – Boucra
3. Dispensaire – Hagunia
4. Dispensaire – Daura
5. Dispensaire – Edchera
6. Dispensaire – Amgala
7. Hôpital régional
8. Hôpital pour enfants et maternité

Education

9. Ecole Primaire Cordoba
10. Ecole Primaire Logrono
11. Ecole Primaire Cantabria
12. Ecole Primaire De Marzo
13. Ecole Primaire Haddia Mahmoud
14. Ecole Primaire et Secondaire Saïd
15. Ecole Secondaire Umdraiga
16. Ecole Olof Palme (école pour femmes)



PHOTO: © ZOHRA BENSEMRA, REUTERSPARU
PARU DANS COURRIER INTERNATIONAL

L'ACCÈS À LA NOURRITURE

Avant le cessez le feu, chaque individu pouvait bénéficier de l'aide alimentaire qui était distribuée au niveau des quartiers, à condition d'être recensé comme habitant et d'accomplir le travail régulier qui lui incombaient ainsi que les missions exceptionnelles qui pouvaient lui être demandées par la communauté. Il existe aujourd'hui de petits marchés de quartiers dans lesquels les habitants peuvent s'approvisionner depuis que l'argent a été intégré dans les camps. Les liquidités ont en effet été introduites pour payer les pensions des réfugiés qui travaillaient auparavant pour l'administration coloniale espagnole. Le système de la distribution alimentaire est toujours en place et continue à être infléchi à l'attribution de tâches mais de manière moins stricte qu'avant. En effet, les plus jeunes ne se retrouvent plus dans l'esprit collectif dont font preuve leurs parents : ils ont goûté aux cultures plus individualistes des pays voisins et sont découragés dans l'attente d'un accord de paix qui tarde à venir.

Bien que des centres d'approvisionnement se mettent en place pour tenter de diversifier les denrées proposées aux réfugiés, ces dernières parcourrent quelques milliers de kilomètres et doivent se confronter à des chaleurs extrêmes en été (jusqu'à 50°C). L'aide alimentaire est fournie par le PAM et le HCR, puis est captée par la RASD qui s'occupe de la distribuer. La ration est pensée par personne et par mois. Elle a été calculée à partir de l'apport journalier en kilocalories recommandé par le PAM et est composée comme suit : 8kg de farine, 3kg de riz et d'orge, 2kg de légumes secs, 1kg de mélange blé/soja, 1 litre d'huile et 1kg de sucre/thé. D'autres associations viennent compléter les rations, sans quoi l'alimentation des réfugiés serait très incomplète (19).

L'ACCÈS AUX COMMERCES

Depuis l'apparition des camps de Tindouf, les modes de commerce et les échanges économiques ont évolué selon trois phases. Dans un premier temps, dès 1975 et le début de la guerre, les Sahraouis sont devenus dépendants de l'aide humanitaire fournie par les autorités algériennes et des ONG. L'économie au sein des camps suivait aussi les aspirations révolutionnaires, selon une logique non-monétaire et des échanges basés sur le troc. Puis au début des années 1990, cette économie s'est transformée suite à l'apparition de magasins et de marchés. Les réfugiés ont pu bénéficier de nouvelles opportunités de travail en créant leur propre activité, notamment grâce aux devises qui étaient envoyées depuis l'Espagne. La troisième phase correspond à l'émergence d'une société de consommation dans les camps.

(19) OXFAM, juillet 2014, "Un centre d'approvisionnement alimentaire pour les réfugiés sahraouis", <https://www.oxfamsol.be/fr/un-centre-dapprovisionnement-alimentaire-pour-les-refugies-sahraouis>
et CARATINI Sophie, « Les Sahraouis : un peuple sans territoire », In Populations réfugiées : De l'exil au retour, Marseille, IRD Editions, 2011

Aujourd’hui, les principaux produits vendus sont des vêtements, des produits ménagers et de la nourriture de base. L’émergence de la société de consommation dans les camps a permis de relancer les échanges avec la Mauritanie, pays qui exporte le textile, des vêtements et des produits de beauté majoritairement. A noter aussi qu’il existe des marchés d’animaux, situés le plus souvent aux limites des camps (20).

L'ACCÈS À L'ÉNERGIE

Aucun camp ne disposeraient d’un éclairage public la nuit. Laayoune est – et perdure le seul camp – indépendant en énergie électrique grâce à des panneaux solaires. La majorité des Sahraouis disposent de la 4G et d’une connexion à internet. Une grande dépendance à l’aide humanitaire concernant ces questions d’accès à l’énergie est à noter. Ce sont bien les organismes de solidarité internationale qui fournissent le gaz, l’électricité etc., ce qui amène Thomas Vescovi à parler d’une « population sous perfusion humanitaire » (21).

LE LOGEMENT DANS LES CAMPS DE TINDOUF

Lorsque les Sahraouis sont arrivés dans les camps de réfugiés de Tindouf, ils se sont tout d’abord installés dans des tentes, soit traditionnelles, soit données par les autorités algériennes. Puis, lorsque les réfugiés ont compris que la situation n’allait pas évoluer dans les mois qui ont suivi leur exil, ils ont essayé d’améliorer leurs habitations : certains ont construit leurs propres tentes, d’autres ont bénéficié des tentes du HCR dans un premier temps.

Au fur et à mesure des années, les habitations ont évolué en fonction des préférences des habitants, de leurs conditions socio-économiques ou encore de leurs opportunités de travail. De nombreuses constructions en dur sont apparues, en briques, en métal ou en ciment. Beaucoup ont par ailleurs gardé des tentes traditionnelles pour faire face aux chaleurs de l’été (22).

(20) CARATINI Sophie, « Les Sahraouis : un peuple sans territoire », In Populations réfugiées : De l’exil au retour, Marseille, IRD Editions, 2011

(21) UNHCR, « Les camps sahraouis, une urgence chronique », juillet 2011 <https://www.unicef.fr/article/les-camps-sahraouis-une-urgence-chronique>

et MiddleEastEye « En IMAGES : Vivre et survivre dans les camps sahraouis », janvier 2019 <https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/en-images-vivre-et-survivre-dans-les-camps-sahraouis>

(22) HERZ Manuel, « From Camp to City, Refugee Camps of the Western Sahara », Zürich, ETH Studio Basel and Lars Müller Publishers, 2013

ETUDIER LES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

LES PROBLÈMES ALIMENTAIRES ET DE NUTRITION

La nutrition des réfugiés (anémies, malnutrition...) a souvent été signalée et attachée à la notion de crise alimentaire par la doctrine (à l'image des propos de Tarik El Faouz (23), sans que les associations internationales ne se soient massivement mobilisées. Les autorités algériennes tiraient la sonnette d'alarme sur le nombre de rations distribuées : 125 000 contre 165 000 réfugiés présents dans le camp (24).

LES PROBLÈMES DE L'EAU COURANTE ET DE L'EAU POTABLE

Les camps ont été pensés en fonction de leur accès à l'eau. Cependant, tous ne disposent pas de rivière, et les nappes phréatiques présentes ne sont pas faciles d'extraction. Pour ce qui est de l'eau potable, certains camps sont équipés en puits, et pour les autres, c'est le Haut-Commissariat aux Réfugiés qui se charge d'apporter l'eau potable à l'aide de camions citernes. Lors de la distribution, chaque foyer vient se procurer l'eau directement à la source et alimente son propre réservoir. Cette pratique n'est pas sans risque : des cas d'oxydation des réservoirs ont déjà été repérés, ce qui peut avoir de graves conséquences sur la santé des habitants (25).

LES PROBLÈMES DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le système d'assainissement n'est pas prêt à recevoir de grosses quantités d'eau. De manière générale celle-ci se fait rare, sauf en cas de forte pluie comme cela a été le cas en 2015. Les inondations ont causé de lourds dommages : destruction ou endommagement des infrastructures publiques (hôpitaux, administration, écoles, hangars d'élevage, latrines magasins...) et de centaines de maisons en brique et de réserves de vivres. Les organismes de solidarité internationale s'étaient alors mobilisés en urgence, le HCR avait apporté de l'aide à plus de 25 000 personnes en distribuant pain et eau potable. Le danger principal tenait naturellement en la fuite des latrines qui polluaient les sols et les nappes phréatiques et risquait donc de contaminer les habitants.

(23) Tarik El Faouz, "Les camps de réfugiés sahraouis, des laboratoires d'expériences sociales", en ligne sur Ireneess.net, 2017

(24) Propos recueillis et réutilisés dans un article de l'UNICEF, 2011 (<https://www.unicef.fr/article/les-camps-sahraouis-une-urgence-chronique>)

(25) UNHCR, "Les camps sahraouis, une urgence chronique", juillet 2011, (<https://www.unicef.fr/article/les-camps-sahraouis-une-urgence-chronique>)



Source: Libération, Fethi Sahraoui, Nettoyage en plein désert par des bénévoles à proximité du camp de Smara (27)

Concernant la gestion des déchets, les témoignages et les photographies parlent plus que les écrits. Certains camps apparaissent ainsi jonchés de bouteilles plastiques. Le rapport global Algérie du HCR de 2011 indiquait simplement renforcer les moyens en camions-bennes et la sensibilisation en finançant des campagnes de sauvegarde de l'environnement. Cela représentait 242 582\$ du budget du HCR alloué à l'Algérie. Les détritus plastiques constituent la hantise des dirigeants sahraouis qui tentent d'organiser des campagnes de sensibilisation au moins annuelles. En cas de surplus de déchets, ils sont regroupés puis amenés au milieu du désert où ils seront brûlés. L'enfouissement des déchets n'est pas non plus envisagé, puisque cela risque de polluer les nappes phréatiques (26).

LA SITUATION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Il est difficile pour les associations humanitaires de distribuer leurs services à ce type de personnes par souci d'accessibilité (exemple ECHO). Le même article de l'UNICEF (2011) reprend les propos du HCR qui déclarait que sur les 125 000 personnes recevant des rations, 90 000 sont particulièrement en situation de vulnérabilité. Globalement, la principale vulnérabilité des personnes réside en leur mode d'habitation. Si peu d'entre eux habitent dans des tentes, les maisons en briques sont régulièrement détruites lors d'intempéries climatiques et touchent à chaque fois une grande part des réfugiés.

(26) Rapport global du HCR 2011, pp. 147-151, "Algérie" (<https://www.unhcr.org/fr/500e9f890.pdf>)

(27) Photographies de Fethi Sahraoui (https://www.liberation.fr/photographie/2017/07/28/dans-les-camps-de-refugies-d-algerie-fethi-sahraoui-photographie-les-mercedes_1586169)

LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES POSSIBILITÉS DE RECOURS

Peu d'études existent sur le respect des droits de l'Homme au Sahara Occidental. Nous nous baserons principalement sur un rapport effectué par Human Rights Watch à l'occasion d'une mission de terrain de deux semaines dans les camps de réfugiés de Tindouf fin 2013 (28). Plusieurs préoccupations ont été énoncées dans différents domaines :

• LIBERTÉ DE MOUVEMENT

La majorité des réfugiés n'ont pas parlé de restrictions relatives aux déplacements hors des camps de Tindouf. En revanche, les réfugiés qui se sont rendus au Sahara Occidental récemment ont déclaré avoir gardé secret leur voyage, par peur que les autorités du Polisario les en dissuadent. Beaucoup sont donc partis sans une partie de leur famille, ou sans affaires. Ils ont emprunté les routes principales reliant l'Algérie à la Mauritanie. Néanmoins, ceux qui sont revenus de leur voyage ont déclaré n'avoir subi aucune forme de pression ni de mauvais traitement de la part des autorités ou de leurs voisins.

La circulation des populations réfugiées est donc contrôlée, mais pas interdite. Cependant, certains voyages à destination du Sahara Occidental sont gardés secrets, par crainte.

• LIBERTÉ D'EXPRESSION, D'ASSOCIATION ET D'ASSEMBLÉE

Aucun cas de personne emprisonnée pour ses opinions politiques ou ses activités n'a été rencontré par Human Rights Watch. Un seul cas est connu à ce jour : celui de Mustapha Ould Selma, détenu pour des raisons politiques (29).

Les réfugiés parlent de manière générale d'une relative liberté d'expression dans les camps, les autorités du Polisario tolérant les critiques ouvertes contre leur gestion des camps de réfugiés. Les manifestations et les sit-ins sont rarement réprimés. Des activistes, membres d'organisations de l'opposition récemment formées, ont cependant déclaré que les autorités cherchent à freiner, à limiter leurs actions.

Le Polisario monopolise en effet le champ politique, peu de critiques sur le droit à l'autodétermination sont entendues, et les médias officiels ne donnent pas, ou très peu, la parole aux dissidents. Les médias indépendants ont très peu de moyens, et sont peu visibles pour le reste de la population. Les organisations civiles, notamment les associations de défense des droits de l'Homme, sont peu nombreuses, et souvent observent les violations au Sahara Occidental faites par les autorités marocaines.

(28) Rapport d'Human Rights Watch, "Off the radar, Human Rights Watch in the Tindouf Refugee Camps", 2014 (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/algeria1014web.pdf>)

(29) Ancien officier de police du Front Polisario, Mustapha Ould Selma a été arrêté en septembre 2010 par le Front près de Tindouf alors qu'il revenait d'un voyage au Maroc où il avait clairement exprimé son soutien à la proposition émise par le Maroc : accorder l'autonomie au territoire sous souveraineté marocaine. D'après un article de Human Rights Watch publié en septembre 2010 intitulé « Western Sahara: Polisario Arrests Rare Dissenter » <https://www.hrw.org/news/2010/09/23/western-sahara-polisario-arrests-rare-dissenter>

- **USAGE DE LA COUR MARTIALE POUR JUGER DES CIVILS**

Lors de la visite de Human Rights Watch dans les camps en 2013, 25 personnes étaient en prison. Huit d'entre eux étaient des civils qui étaient en attente de jugement ou avaient été jugés par une cour militaire. Ils ont tous déclarés avoir été détenus en garde-à-vue plus longtemps que le délai prévu par la loi, sans possibilité de recours. Cela va à l'encontre du droit international, les cours militaires pouvant être moins indépendantes et impartiales que les cours civiles. Récemment, le Polisario a élargi les domaines des cours martiales aux délits relatifs à la drogue.

- **USAGE DE LA VIOLENCE PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ**

Des cas de mauvais traitements et d'actes de torture ont été rapportés à Human Right Watch. Ces violences ont été perpétrées pour plusieurs personnes par les autorités militaires, dans les postes de police ou en détention. Cependant, ces autorités bénéficient d'une certaine impunité, puisqu'ils ne sont pas poursuivis par la justice de la RASD.

- **ESCLAVAGE**

L'esclavage était une pratique traditionnelle dans les sociétés nomades, et notamment pour les tribus qui résidaient au Sahara Occidental. Aujourd'hui, la constitution de la RASD garantit l'égalité des individus devant la loi, et promeut la disparition du système tribal. En 2010, une loi a été adoptée à ce sujet interdisant expressément toute forme d'esclavage.

Cependant, certaines pratiques subsistent, et certains réfugiés dénoncent des travaux forcés dont ils sont victimes, perpétrés par une minorité de Sahraouis.

- **IMPUNITÉ POUR LES CRIMES PASSÉS**

Avant le cessez-le-feu de 1991, le Maroc et le Front Polisario ont commis de part et d'autre des crimes lors de la guerre qui les a opposés. Certaines organisations non-gouvernementales ont collecté des informations à ce sujet, accusant certains dirigeants d'actes de torture, d'emprisonnement sans charge, et de travaux forcés. Cependant, la RASD, bien qu'ayant pris connaissance de tels faits, n'a pas engagé de poursuites contre les responsables.

BIBLIOGRAPHIE

• SUR LES CAMPS

CARATINI Sophie, « La prison du temps. Les mutations sociales à l'oeuvre dans les camps de réfugiés sahraouis », Afrique contemporaine, vol. 221 / 1, De Boeck Supérieur, 2007, pp. 153-172

CARATINI Sophie, « Les Sahraouis : un peuple sans territoire », In Populations réfugiées : De l'exil au retour, Marseille, IRD Editions, 2011

CORBET Alice, « Les campements de réfugiés sahraouis en Algérie : de l'idéal au réel (From idealization to reality : the Sahrawi refugee camps in Algeria) », Bulletin de l'Association de Géographes Français, vol. 83 / 1, Association de Géographes Français, 2006

DEDENIS Julien, « La territorialité de l'espace des camps des réfugiés sahraouis en Algérie (About territoriality in the Sahrawi refugee camps in Algeria) », Bulletin de l'Association de Géographes Français, vol. 83 / 1, Association de Géographes Français, 2006, pp. 22-34

DEDENIS Julien, « Le Sahara occidental : un territoire revendiqué... des territoires imaginés ? », L'Information géographique, vol. 75 / 3, Armand Colin, 2011, pp. 42-50

EL FAOUZ Tarik « Les camps de réfugiés sahraouis, des laboratoires d'expériences sociales ». En ligne sur Irenees.net, 2017

HERZ Manuel, « From Camp to City, Refugee Camps of the Western Sahara », Zürich, ETH Studio Basel and Lars Müller Publishers, 2013

LASSAILLY-JACOB Véronique, « Territoires d'exil les camps de réfugiés », Paris, Association de géographes français, 2006

OMET Cédric, « La politisation des jeunes dans les camps de réfugiés sahraouis », 2008, in Programme Maghreb, IFRI

WILSON Alice, « Democratising elections without parties: reflections on the case of the Saharawi Arab Democratic Republic », The Journal of North African Studies, 15 (4), 2010, pp. 423-438

WILSON Alice, « Ambiguities of space and control: when refugee camp and nomadic encampment meet » Nomadic Peoples, 18 (1), 2014, pp. 38-60

• SUR LE CONFLIT

Des cas de mauvais traitements et d'actes de torture ont été rapportés à Human Right Watch. Ces violences ont été perpétrées pour plusieurs personnes par les autorités militaires, dans les postes de police ou en détention. Cependant, ces autorités bénéficient d'une certaine impunité, puisqu'ils ne sont pas poursuivis par la justice de la RASD.

- **SUR LE CONFLIT**

BENNAFLA Karine, « Illusion cartographique au Nord, barrière de sable à l'Est : les frontières mouvantes du Sahara occidental », L'Espace Politique, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2014

CARATINI Sophie, La république des sables : anthropologie d'une Révolution, Paris Budapest Torino, L'Harmattan, 2003

MITATRE Claire Cécile, « Le patrimoine contre la révolution », Cahiers d'études africaines, Éditions de l'EHESS, 2018, pp. 69-102

- **DOCUMENTATION GRISE ET SITES INTERNET**

Culture et Cinéma « Hamada : la situation des Sahraouis », avril 2019 <http://culture-et-cinema.com/2019/04/01/hamada-la-situation-des-sahraouis/>

Human Rights Watch, « Western Sahara: Polisario Arrests Rare Dissenter » septembre 2010
<https://www.hrw.org/news/2010/09/23/western-sahara-polisario-arrests-rare-dissenter>

Human Rights Watch, Rapport : "Off the radar, Human Rights Watch in the Tindouf Refugee Camps", 2014 (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/algeria1014web.pdf>)

Melting Book « Chronique Sahraouie », décembre 2017 <https://www.meltingbook.com/chronique-sahraouie/>

MiddleEastEye « En IMAGES : Vivre et survivre dans les camps sahraouis », janvier 2019
<https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/en-images-vivre-et-survivre-dans-les-camps-sahraouis>

SAHRAOUI Fethi « Dans les camps de réfugiés d'Algérie, Fethi Sahraoui photographie les Mercedes », juillet 2017 https://www.liberation.fr/photographie/2017/07/28/dans-les-camps-de-refugies-d-algerie-fethi-sahraoui-photographie-les-mercedes_1586169

UNHCR, Etude de 2018 sur la population réfugiée à Tindouf

UNHCR, Rapport global du HCR 2011 pp. 147-151 « Algérie »
<https://www.unhcr.org/fr/500e9f890.pdf>

UNICEF, « Les camps sahraouis, une urgence chronique », juillet 2011
<https://www.unicef.fr/article/les-camps-sahraouis-une-urgence-chronique>

LISTE DES ANACRONYMES

AECID : Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement

AFAPREDESA : Asociacion de Familiares de Presos y Desparecidos Saharauis

ASAVIM : Campaña Saharaui para la sensibilización sobre el peligro de Minas

AUS : Union de Abogados Saharauis

CICR : Comité International de la Croix-Rouge HCR : Haut-Commissariat pour les Réfugiés

CONASADH Comisión Nacional Saharaui de Derechos Humanos

DRC : Danish Refugee Council

MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental

ONU : Organisation des Nations Unies

OXFAM : Oxford Committee for Famine Relief

PAM : Programme Alimentaire Mondial

POLISARIO : Frente Popular de Liberacion de Saguia el Hamra y Rio de Oro

RASD : République Arabe Sahraouie Démocratique

REMDH : Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme

UJSARIO : Union de la Juventud de Saguia el Hamra y Rio de Oro

UPES : Union de Periodistas y Escritores Saharauis

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund